Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_156-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_156

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Présentation du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur et de sa réponse - Contrôle des comptes et de la gestion de Dracénie Provence Verdon agglomération sur la période 2011-2019

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_156-DE

Par courrier du 3 avril 2018, le Président de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur a informé Monsieur Olivier Audibert-Troin, alors Président et ordonnateur de Dracénie Provence Verdon agglomération, de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de l'Agglomération à compter de l'année 2014. L'entretien d'ouverture du contrôle s'est tenu au siège de l'Agglomération le 6 avril 2018.

Par courrier du 4 octobre 2018, le Président de la Chambre a informé le Président de l'extension de la période de contrôle, remontant ainsi à l'exercice 2011.

L'entretien de fin de contrôle s'est tenu le 24 janvier 2019, au siège de l'Agglomération, en présence de Monsieur Audibert-Troin.

Le Rapport d'Observations Provisoires a été délibéré le 23 avril 2019 et a été notifié à l'ordonnateur le 11 juillet 2019, auquel il a répondu par courrier du 10 septembre 2019. .

En outre, faisant suite à sa demande, le Président alors en fonction, a été auditionné le 13 février 2020. La Chambre indique avoir délibéré le même jour, tenant compte des réponses apportées au Rapport d'Observations Provisoires et des arguments présentés lors de l'audition.

Le 28 juillet 2020, la Chambre a notifié le Rapport d'Observations Définitives, auquel le nouveau Président en exercice, ordonnateur, a répondu par courrier du 27 août 2020. Par courrier du 8 septembre 2020, la Chambre a notifié le Rapport contenant les Observations Définitives de la Chambre, assortie de la réponse de la Communauté d'agglomération qui y a été apportée.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article R. 241-17 du Code des Juridictions Financières, et au vu de la présentation devant la commission « Administration générale, finances et performance publique » réunie le 5 novembre 2020, il est demandé au Conseil d'agglomération :

- de prendre connaissance à la fois du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la gestion de la Communauté d'Agglomération sur la période 2011-2019,
- d'en débattre,
- d'autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.